

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ARCAMBAL DU 05 mars 2020

Présents : Didier LABRO, Marcelle TEULIERES, Chantal CHEVRIAU, Patrick VIGIER, Michel CABESSUT, Christine WAY, Ingrid PERROT, Agnès BELTZER, Corinne DUPIN.

Excusés : Frédérique OLIVIER, Geoffrey ZAMBONI, Saliha OUSMER, Michèle BLANC, Frédéric FAGUET

Participants : Valérie JOBERT, directrice.

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Didier LABRO, Président du CCAS ouvre la séance.

Il soumet le compte rendu de la séance du 25 février au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Didier LABRO passe ensuite la parole à la vice présidente Marcelle TEULIERES.

1. Approbation du Compte de Gestion 2019 de la Trésorerie de Cahors de l'Ehap d'Arcambal

Après vérification, les comptes de la Trésorerie sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation du **Compte administratif (et non de gestion) section fonctionnement 2019 de l'Ehpad d'Arcambal.**

Après vérification, les comptes de gestion section fonctionnement sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation du **Compte administratif (et non de gestion) section investissement 2019 de l'Ehpad d'Arcambal.**

Après vérification, il est fait les constats suivants :

- Pour le total des dépenses d'investissements, remplacer le mot « perçu » par le mot « restitué » concernant les dépôts de garanti .
- Il y a un centime d'écart entre les comptes de la trésorerie et les comptes de l'Ehpad.

Les comptes de gestion section investissement sont approuvés à l'unanimité.

4. Affectation des résultats d'exploitation 2019 de l'EHPAD d'Arcambal.

Après vérification, il faut rectifier les erreurs de frappe, à savoir, recettes section soins pour 827153,69 et résultat comptable soins 5487,85.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Didier LABRO remercie Mme JOBERT qui a réussi à obtenir auprès du Conseil départemental un supplément de 15000€ au minima sur la dotation.

Mme JOBERT prend la parole et pense que d'ici 2021 on peut rééquilibrer le budget. Le Président et la Directrice ont rencontré les organismes de tarification (ARS et Conseil départemental), et D. LABRO pense que c'est cette démarche qui nous a permis d'obtenir cette augmentation.

D. LABRO nous informe que l'assurance responsabilité civile prend en charge les frais de procédure au tribunal.

C. WAY demande ce que le film sur l'Ehpad va devenir. Mme JOBERT explique qu'il devait au départ être mis sur le site du Grand Cahors, mais que certaines Ehpad non pas suivies. Se pose la question de créer un site pour l'Ehpad, afin de le diffuser, après avoir obtenu toutes les autorisations, dont l'administrateur serait la direction de l'établissement. La directrice voit si elle peut trouver des bénévoles pour créer ce site.

Mme JOBERT explique que la priorité est avant tout vers les soins. Le taux de dépenses étant très élevé, que l'établissement est complet et les résidents de plus en plus dépendants c'est un indicateur positif pris en compte lors du dernier GMP établi le 24 février 2020 par le médecin du Conseil Départemental à hauteur de 799.

C. WAY demande si l'effectif du personnel et si le nombre de résidents sont complets. La réponse est oui.

La directrice précise que sur les observations effectuées lors des deux conseils, elle considère que le directeur doit travailler avec le conseil d'administration et non pas contre, en débattant de sujets en questions diverses, afin de mieux organiser le travail.

Quelques familles et résidents se sont proposées pour le CVS. Quant au personnel de l'Ehpad, des élections sont en cours.

Il faut réfléchir sur l'attitude à adopter lors d'un décès. Afficher l'acte de décès remis par la famille sur le tableau du CVS, mettre à disposition un cahier de condoléances, etc.

D. LABRO remercie l'ensemble du conseil pour le travail accompli durant ces six années.

C. WAY précise qu'elle a de bon échos concernant la nouvelle direction, qui la remercie de donner l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.